

Le recyclage ne suffira pas, à lui seul, à endiguer la pollution plastique, avertit un rapport parlementaire

Une note de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, rédigée par la sénatrice Angèle Préville et le député Philippe Bolo, plaide pour une stratégie de réduction de la pollution plastique, qui ne soit pas limitée au seul recyclage.

Réservé aux abonnés

Bakhta Jomni



06 juillet 2023 \ 14h57

⌚ 3 min. de lecture



© DR

La sénatrice Angèle Préville et le député Philippe Bolo.

Le recyclage ne parviendra pas à venir à bout de la montagne de déchets plastique qui pollue la planète. C'est la teneur de la note scientifique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) rédigée par le

juin.

La note de quatre pages, complétée par quatorze pages de références explicatives et éléments de bibliographie, a été produite suite à la consultation d'une centaine de spécialistes du plastique et du recyclage, chefs d'entreprises, chercheurs, experts ou universitaires.

VOS INDICES

source  INDICES COTATIONS 

114	+1.79
Septembre 2023	
PEHD Injection	
Base 100 en décembre 2014	→
135.3	+7.13
Septembre 2023	
Indices des prix internationaux des matières premières importées - Pâte à papier - En euros	
Base 100 en 2010	→
130.5	-0.23
Août 2023	
Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 23.13 – Verre creux	
Base 100 en 2015	→

Tous les indices →

Les deux élus y constatent une réalité du recyclage des plastiques "très éloignée de l'économie circulaire" avec des flux de déchets plastique peu recyclés et un taux d'incorporation postconsommation très faible. "En France, sur les 6,45 millions de tonnes de plastiques consommées en 2020, 3,76 millions de tonnes seraient devenues des déchets", déplorent les auteurs, qui rappellent par ailleurs qu'en 2021, "sur les 390,7 millions de tonnes de plastiques produites au niveau mondial, seuls 8,3 % provenaient de plastiques recyclés".

La réduction des émissions de CO2 et les économies d'énergie attendus du recyclage des plastiques, sont jugés insuffisants et le recyclage des plastiques défini comme un "amortisseur temporel de la formation de déchets, sans permettre de les éviter". « Les schémas circulaires présentant le recyclage donnent l'illusion qu'il pourrait, à lui seul, assurer la circularité de l'économie des plastiques », dénoncent ainsi Angèle Préville et Philippe Bolo.

serait ainsi incapable de faire face à la forte croissance de la production de plastiques et resterait une solution minoritaire par rapport à l'incinération (18 %) et l'enfouissement (50 %). En découlerait alors une quantité de déchets plastique doublée dans l'environnement et triplée dans les milieux aquatiques.

Des obstacles au recyclage

Malgré les efforts entrepris, notamment grâce à la législation, des obstacles persistent, selon les auteurs. Techniques, tout d'abord, avec certaines catégories de plastiques qui ne se recyclent pas. Règlementaires également, avec des contraintes permettant d'encadrer la libération de "composants chimiques additionnés aux polymères". Économiques enfin, "car le prix des plastiques vierges n'est pas suffisamment élevé" pour inciter à l'utilisation de recyclé, tandis qu'il suscite toujours des réserves chez certains donneurs d'ordre.

Les auteurs de la note constatent par ailleurs une disponibilité et une qualité des gisements insuffisantes ainsi qu'un nombre trop faible d'usines de recyclage. Ils regrettent également que l'écoconception reste insuffisamment développée.

En outre, la sénatrice et le député mettent en garde contre « les discours très volontaristes sur le recyclage chimique, (...) alors que ces technologies sont loin d'avoir démontré leurs capacités à recycler tous les plastiques à un coût financier, énergétique et environnemental acceptable ». Ils prêchent ainsi pour une priorité donnée au recyclage mécanique par rapport au recyclage chimique dans les appels d'offres.

"En dépit des discours rassurants sur la complémentarité entre les deux techniques de recyclage, il existe un risque réel de voir le recyclage chimique se développer au détriment du recyclage mécanique sous prétexte que les matières issues de ce dernier seraient de moindre qualité. En réalité, un tri et une préparation de qualité des matières à recycler permettent très souvent un recyclage mécanique en boucle fermée à des coûts moins élevés et avec un bilan environnemental plus favorable qu'avec le recyclage chimique", observent-ils.

Les deux auteurs prônent également davantage de contrôle des éco-organismes, dont les actionnaires sont également les metteurs en marché.

Standardiser les emballages

"Le recyclage ne peut pas, à lui seul, garantir la mise en place d'une économie circulaire des plastiques ni permettre à l'industrie plastique d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il doit s'intégrer dans une stratégie plus large visant à réduire notre consommation de plastiques", préconisent avant tout Angèle Préville et Philippe Bolo.

Ils recommandent de rendre la mise sur le marché de produits non recyclables réellement dissuasive « afin de limiter le nombre de résines et de couleurs, de

pénalités doivent être introduites pour non atteinte des obligations de contenu recyclé et l'incorporation de recyclé doit être étendue à tous les secteurs d'activité.

SÉLECTIONNÉ POUR VOUS



La remise des fiches-emplois, heure de vérité pour la convention collective de la métallurgie [UN](#)

En Russie, pourquoi la sécurité des Airbus et des Boeing vole en éclats [UN](#)

[Matière à penser] Un gigantesque gisement de lithium dans un volcan américain met l'industrie en éruption [UN](#)

Top 500 des entreprises de l'emballage

Abonnés

Retrouvez le classement annuel des 500 premières entreprises de l'emballage en France

[Je découvre le classement →](#)

Partager     

SUJETS ASSOCIÉS

[Recyclage des plastiques](#)

[Économie circulaire](#)

[Emballage](#)

NEWSLETTER Plasturgie

Nos journalistes sélectionnent pour vous les articles essentiels de votre secteur.

 Entrez votre email

Inscrivez-vous →

Votre email est traité par notre titre de presse qui selon le titre appartient, à une des sociétés suivantes... [Lire la suite](#) ▾